

Inf'Eaux 22

Bulletin mensuel d'information
du Département des Côtes d'Armor
sur la situation de la ressource en eau

Toutes les données
de qualité d'eau issues
du réseau départemental
sont consultables sur
https://urls.fr/E_2QtP



« Rien ni personne ne
stocke mieux l'eau
que la nature »

Le Léguer Lieu-dit Kerguignou Aval Tonquédec • 27 août 2026 © J.Bellaize Vue2Drone

Information SÉCHERESSE
Côtes-d'Armor

À compter du 14 août 2026, le département des Côtes-d'Armor est placé en **crise sécheresse**.

Les principales restrictions d'usage de l'eau sont (sauf cas particuliers) :

- interdiction ou restriction horaire pour l'irrigation agricole selon le type de cultures ;
- réduction de 25 % de la consommation d'eau à usage industriel ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport, des parcs et départs de golfs ;
- interdiction de nettoyer les véhicules ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries et les façades ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8 h à 20 h.

CRISE

Consultez les informations et les arrêtés sur :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>

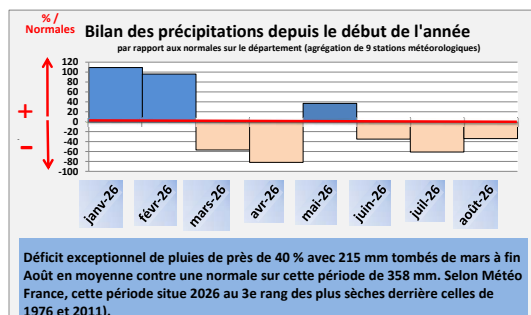
Été 2026 en résumé

- Une **sécheresse persistante** depuis mai, aggravée par plusieurs épisodes caniculaires.
- Des réserves en eau **fortement fragilisées** malgré le retour ponctuel des pluies fin août.
- Des rivières aux **débits historiquement bas**, des ruisseaux à sec et des nappes souterraines très faibles.
- Un département en niveau de **crise sécheresse** depuis le 14 août appelant à la sobriété
- Une **faible migration** des nitrates et pesticides vers les rivières, conséquence de la sécheresse des sols.
- En dernière page, le **diagnostic récent** de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur l'état des eaux de surface dans les Côtes-d'Armor.

Météo et précipitations

L'été 2026 se caractérise par une succession de fortes chaleurs caniculaires historiques dont la première très tôt dans la saison (du 22 au 29 mai). Juillet 2026 est le mois le plus chaud jamais enregistré en France, d'après Météo France.

Les précipitations ont été particulièrement faibles : les pluies et orages sont restés très localisés et insuffisants. Malgré un début d'année très arrosé, le déficit exceptionnel de près de 40% accumulé depuis le printemps place cette période au 3^e rang des plus sèches derrière celles de 1976 et 2011.



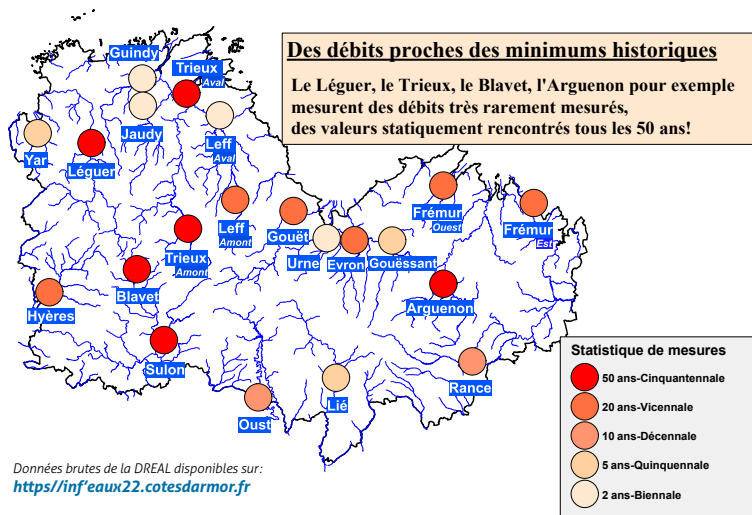
Pluviométrie de l'été 2026

Pluie en mm	Rostrenen	La Roche-Jaudy	Trémuson	Quintenic	Merdrignac
Cumul de juillet en mm	25	48	8	19	26
Rapport à la normale	44 % << normale	98 % ~ normale	19 % <<< normale	43 % << normale	47 % << normale
Cumul d'août en mm	31	24	27	28	23
Rapport à la normale	53 % << normale	54 % << normale	69 % < normale	69 % < normale	51 % << normale

Côtes d'Armor
le Département



Situation hydrologique des cours d'eau en août 2026



Les nappes souterraines au plus bas

Les nappes poursuivent leur baisse. Les niveaux sont jugés bas à très bas dans les Côtes-d'Armor pour 92 % d'entre elles <https://urls.fr/4qxVJv>

La production d'eau potable soumise à une forte tension

Les filières de production et de distribution d'eau potable ont été très fortement sollicitées depuis le début de l'été avec plusieurs jours de production au-delà des capacités nominales pour certaines usines, en particulier lors des journées les plus chaudes où la consommation d'eau a bondi de +15 % à +30 % lié à nos différents usages domestiques (douches, arrosage, piscine) mais aussi agricole (abreuvement du bétail) et par la fréquentation touristique sur le littoral.

Plusieurs dérogations au respect du débit réservé au droit des barrages ou des prises d'eau ont été accordées par les services de l'État pour satisfaire nos besoins en eau potable.

Des mesures échelonnées de restriction des usages de l'eau ont été arrêtées par les services de la Préfecture afin de limiter la consommation d'eau. Malgré ces mesures, et la baisse de consommation liée à la diminution de la fréquentation touristique, les milieux aquatiques sont durablement fragilisés et la tension sur la production d'eau potable reste très forte. Les stocks d'eau s'établissent parmi les plus bas connus. La tension sur l'approvisionnement en eau potable persistera jusqu'au retour de pluies significatives. Il est primordial que chacune et chacun maintienne ses efforts de sobriété sur le long terme. Les Services de l'État restent mobilisés sur des opérations de contrôle visant à faire respecter l'arrêté du 14 août 2026 qui place le département en crise.

Nos résultats nitrates sont disponibles sur <https://inf'eaux22.cotesdarmor.fr>

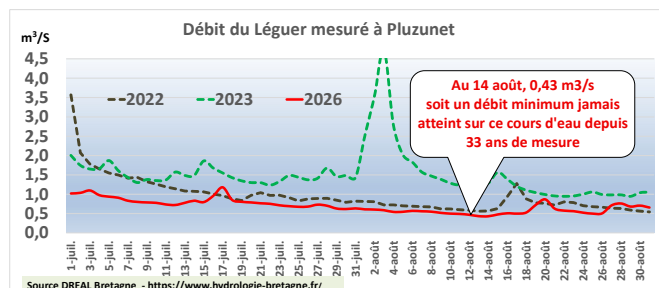
Baisse historique des débits dans les rivières

Les cours d'eau costarmoricains connaissent des débits historiquement bas, inférieurs à ceux observés en 2022. Pour certains comme le Léguer, des valeurs minimums jamais relevées jusqu' alors ont été mesurés. Les plus petits cours d'eau ont complètement disparus pour bon nombre ou ailleurs, il ne reste plus que des flaques. Sans écoulement, les milieux aquatiques sont gravement affectés. Les quelques pluies observées fin août et début septembre amoindrissent le déficit exceptionnel constaté mais ne sont pas significatives pour inverser la tendance.

Sécheresse et canicule : des conséquences préoccupantes pour les milieux aquatiques

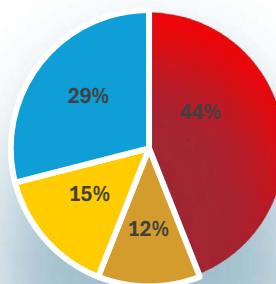
Selon l'Office Français de la Biodiversité (OFB), cette sécheresse historique pourrait constituer un « point de bascule pour la biodiversité » évoquant une « dégradation exceptionnelle » avec de lourdes conséquences sur les espèces animales et végétales.

Ajouté au manque d'eau, la hausse des températures fragilise aussi notablement la vie piscicole. Sur le Léguer, l'eau a dépassé localement 24 °C, température potentiellement létale pour notamment les truites et saumons. Dans l'étang de Plounérin, des centaines de poissons sont morts lors de la canicule de juin.



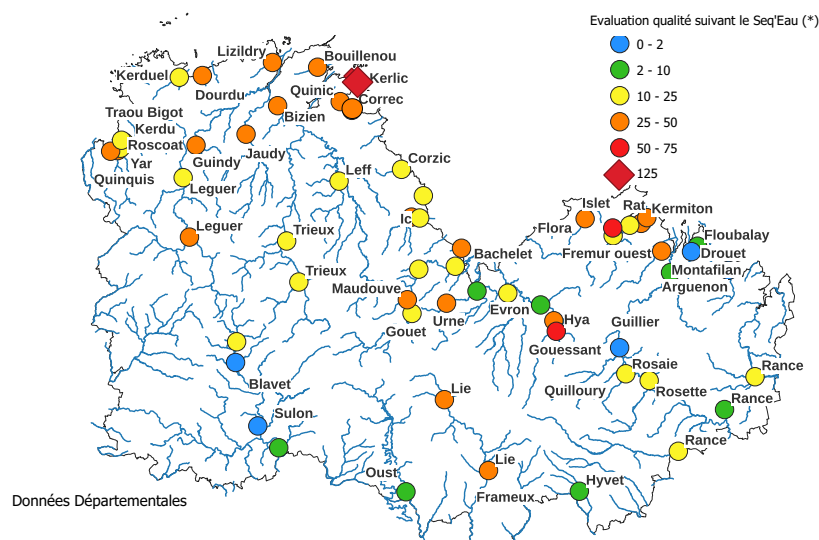
Ecoulements à la fin août 2026 dans les ruisseaux costarmoricains

- Assec
- Ecoulement non visible
- Ecoulement visible faible
- Ecoulement visible



44 % des ruisseaux costarmoricains sont à secs et 12 % présentent une eau sans courant - Observation du Réseau Onde sur 34 ruisseaux costarmoricains le 25/08/2026

Date d'effet	Niveau	Territoire concerné	Évolution
25-juin-26	Vigilance	Département	Première mise en vigilance
08-juil-26	Alerte	Sud du département	Dégradation localisée
10-juil-26	Alerte renforcée	Sud / certaines zones	Nouvelle aggravation
15-juil-26	Alerte + alerte renforcée	Département selon les zones	Extension des restrictions
03-août-26	Alerte renforcée	Tout le département	Niveau renforcé généralisé
10-août-26	Crise Ouest et Sud-Ouest	1ères zones en crise	Ouest et Sud-Ouest
18-août-26	Crise	Tout le département	Niveau maximal généralisé



Quelques résultats manquants sur des rivières à sec: l'arguenon (Jugon les Lacs et affluents le Guillier, Le Quilloury); Le Frameux Affluent du Lié

Données départementales

(*) Seq'Eau: Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau. Évaluation choisie préférentiellement à l'évaluation de la Directive Cadre Européenne Grille d'évaluation plus fine

Nos résultats nitrates sont disponibles sur
<https://infeaux22.cotesdarmor.fr>

Peu d'entraînement des nitrates dans les rivières par à l'absence de pluie

Cet été, le défaut de pluie et les températures élevées ont entraîné un assèchement marqué des sols, avec, comme conséquence, un faible entraînement des nitrates vers les rivières. Les teneurs se sont globalement abaissées avec une moyenne de 23 mg/l. En revanche, certaines rivières restent encore très chargées à plus de 50 mg/l sur le Hya, affluent du Gouessant (51 mg/l), le St Sébastien, affluent du Frémur Ouest (52 mg/l) ou sur le Kerlic à Ploubazlanec mesurant 125 mg/l. Les structures porteuses d'action sont renseignées de ces mesures.

Info complémentaire : Le PAR 7 (Programme de Réduction des Nitrates) modifié, issu d'une concertation avec les acteurs agricoles et environnementaux, est entré en vigueur le 1er septembre, conformément aux exigences du tribunal administratif. Il privilégie désormais une logique de résultats fondée sur des analyses de reliquats d'azote. En cas de résultats insuffisants, un plafond d'azote pourra être imposé. Les prélèvements de sol seront réalisés dès l'automne 2026. <https://urls.fr/tRiLyT>

Les **pesticides** dans les rivières

Résultats de juillet 2026¹

Une période de moindre transfert vers les cours d'eau

La très forte sécheresse des sols au cours de cette période limite fortement l'entraînement des substances vers les cours d'eau et, plus largement, les transferts depuis les sols vers les rivières.

La contamination reste néanmoins principalement marquée par la présence chronique de métabolites d'herbicides.

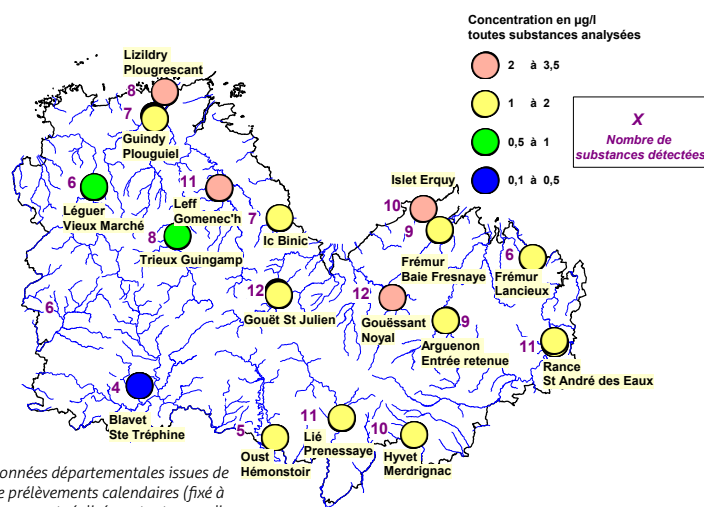
Les molécules les plus fréquemment détectées sont le métolachlore ESA et le métazachlore ESA, issus notamment de produits utilisés sur le maïs et le colza, ainsi que le chlorothalonil ESA, métabolite d'un fongicide. Ces substances sont retrouvées dans l'ensemble des cours d'eau suivis. Bien que certains produits à l'origine de ces métabolites soient désormais interdits (métolachlore, chlorothalonil), leurs produits de dégradation demeurent très persistants dans l'environnement. L'AMPA, métabolite issu du glyphosate, largement utilisé en interculture, est détecté dans environ 90 % des cours d'eau.

Par ailleurs, l'acétamipride, un insecticide, est ponctuellement détecté dans l'Hyvet à Merdrignac.

Les concentrations les plus élevées du réseau départemental sont actuellement observées dans l'Islet, le Gouessant, le Lizildry et le Leff, avec des teneurs dépassant 2 µg/L (max de 3,2 µg/L dans l'Islet).

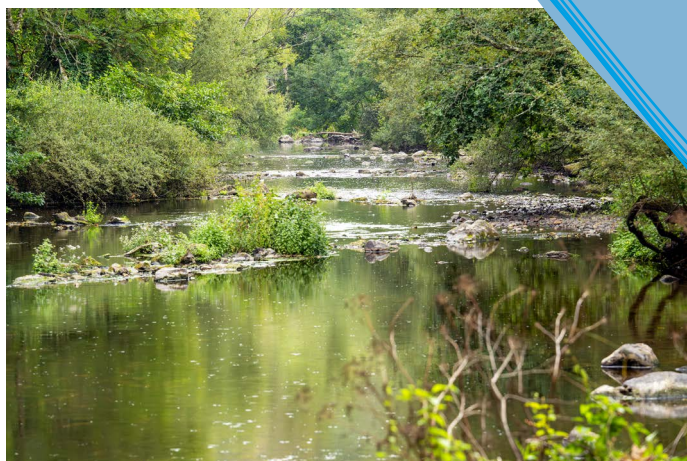
¹ Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.

Teneurs en juillet 2026¹



Données départementales issues de de prélèvements calendaires (fixé à l'avance et réalisés en toutes conditions météo et hydrologiques)

Nos résultats pesticides sont disponibles sur
<https://infeaux22.cotesdarmor.fr>



Le trieux - Moulin de Kerevet - 27 août 2026 - © J.Belaize.Vue2Drone

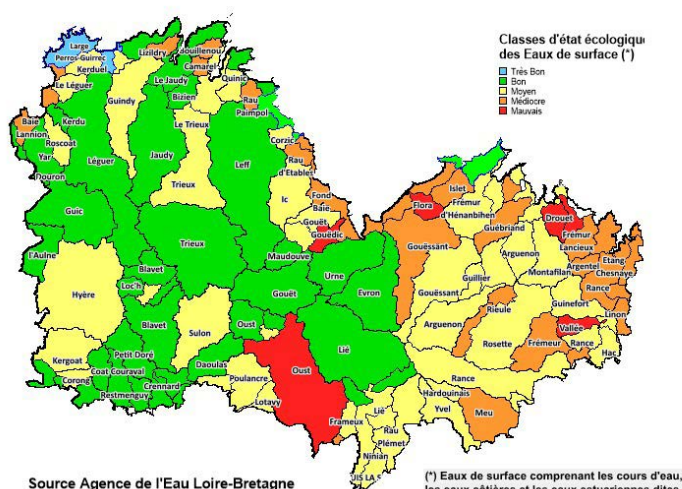
Focus territorial

État des lieux 2025 de la qualité des eaux de surface en Côtes d'Armor établi par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : le diagnostic

Quel est le bilan en Côtes d'Armor ?

Ce diagnostic, réalisé tous les six ans, dresse un bilan basé sur un ensemble de mesures (analyses physico-chimiques et inventaires biologiques) sur les 3 dernières années par Masse d'eau (*). Pour cette récente évaluation, ce sont les données de mesures réalisées de 2021 à 2023 qui ont servi à l'évaluation. À défaut ce sont les chroniques 2019 à 2021 qui ont été utilisées. L'exercice vise aussi à apprécier des pressions qui entravent la bonne qualité de l'eau.

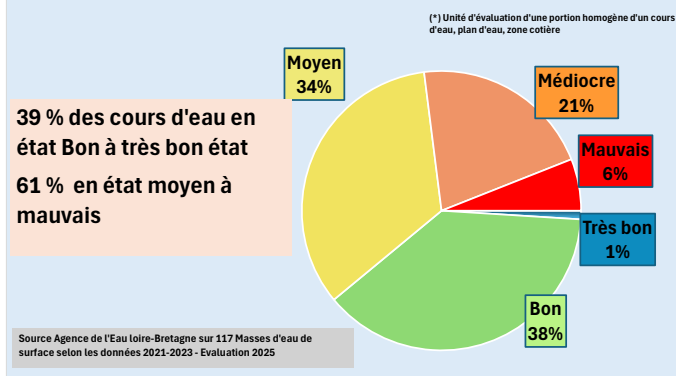
Evaluation Ecologique 2025 des Eaux de Surface



Les causes de cette dégradation sont multiples :

- Les pollutions diffuses d'origine agricole aux nitrates et pesticides, cause majeure de dégradation des eaux
- Le nombre élevé de plans d'eau favorisant la perte de débit par évaporation, rompant la continuité écologique et favorisant l'eutrophisation et l'augmentation de la température
- L'importance des volumes prélevés pour l'irrigation agricole et l'alimentation en eau potable en période d'étiage notamment. Pour exemple, cet été 2026, ce sont 12 arrêtés de dérogation de prélèvement d'eau ont été pris en Côtes d'Armor pour satisfaire aux différents besoins en potable
- Les aménagements humains (remembrement, urbanisation, destruction de haies) qui accélèrent l'érosion et modifient l'hydrologie.

Etat écologique des cours d'eau en Côtes d'Armor Evaluation par masses d'eau (*)



Les défis sont persistants, les cours d'eau restent sous pression agricole et hydrologique

En Côtes-d'Armor comme en Bretagne, la santé des cours d'eau reste fortement menacée. S'ajoutent aux causes énoncées, les effets du dérèglement climatique venant accentuer la vulnérabilité de la ressource face aux prélèvements en période d'étiage.

Face à ces défis, le SDAGE 2028-2033 prévoit de renforcer les actions en faveur d'une gestion durable des prélèvements, de la réduction des pollutions agricoles et de la restauration des milieux aquatiques. L'enjeu majeur sera ainsi de concilier les activités humaines avec la préservation des ressources et des écosystèmes.

Un enjeu majeur pour les années à venir : concilier activités humaines et préservation des écosystèmes.



DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Direction de l'Environnement
9 place du Général de Gaulle
CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable
sur cotesdarmor.fr rubrique Environnement > L'eau

Côtes d'Armor
le Département

